

# Les essentiels du CdD du Pays de Grasse



*Rapport d'activités 2017*

# ÉCOUTER - DÉBATTRE - PROPOSER



A l'initiative des Elu.es du pays de Grasse, le Conseil de Développement associe les citoyen.nes au sein d'un espace libre favorisant le dialogue et la réflexion prospective.

Ses travaux participatifs et collaboratifs ont vocation à enrichir la connaissance des Elu.es sur les réalités vécues et ressenties par les Citoyen.nes.

Les productions, forces de propositions, apportent un éclairage pour élargir les champs de réflexion des conseiller.es communautaires sur l'avenir du territoire.

Participer, c'est faire aujourd'hui des propositions pour améliorer la vie de notre territoire demain...  
Participer, c'est refuser d'être « inutile »

## Bénévolat

Un temps  
présentiel de près  
de 888 heures

Plus de 8.063 km  
parcours

<b>ÉCOUTER - DÉBATTRE - PROPOSER</b> .....	0
I. Edito.....	3
II. Rappel des missions .....	5
III. Le fonctionnement .....	5
A. La gouvernance.....	6
a) Le bureau : .....	7
b) Les Plénières : .....	8
B. Les groupes de travail .....	9
a) Aménagement, cadre de vie, agriculture et gestion des déchets .....	9
b) Aménagement du territoire, de l’habitat et des déplacements.....	11
c) Développement économique, enseignement supérieur et recherche .....	13
d) enseignement supérieur .....	14
e) avis sur la monnaie locale complémentaire.....	18
f) Culture, tourisme et patrimoine .....	21
g) Conclusion .....	22
IV. Saisine et auto-saisine .....	22
A. Saisine n° 2 : les Monnaies locales complémentaires .....	22
B. Le scot ouest.....	23
C. Auto saisine « les bourgs centres - Le logis du pin » .....	24
D. Auto saisine « habiter dans le haut pays ».....	27
V. Rencontre avec les autres conseils de développement .....	28
VI. La communication .....	29
A. Roll up.....	29
B. La page Facebook .....	29
C. Newsletter .....	29
D. La presse locale.....	30
E. La plateforme collaborative .....	30
VII. Les évènements.....	31
VIII. Dynamique partagée .....	33
IX. Moyens financiers et moyens humains.....	34



Ce rapport d'activités est le second produit par ce Conseil, qui a démarré son action au tout début de l'année 2016. C'est l'occasion de faire un retour sur le travail accompli au cours de l'année 2017 et le moment de se projeter dans l'avenir.

La CAPG dispose de compétences très variées, recouvrant un nombre important des aspects de la vie quotidienne des habitants. En l'état actuel, le Conseil ne peut se concentrer sur la totalité des champs d'action et des choix ont été faits, au nom de convictions partagées, adossées à une volonté forte de contribuer au développement de notre territoire riche, varié et plein d'avenir. Trois lignes fortes se sont dessinées : autour de l'habitat, dans le moyen et surtout le haut pays, autour de la santé connectée et autour de l'indépendance énergétique. De même que l'Economie Sociale et Solidaire avait été le thème d'un colloque citoyen tenu à Valderoure, en juin 2016, ces trois thématiques ont fait (ou feront) l'objet de réunions publiques, ouvertes à tout.es, citoyen.nes et élu.es.

- **Les questions de l'habitat** (remplir les obligations en matière de logement sociaux, lutter contre la précarité énergétique dans le cadre de rénovation de logements, améliorer la question des locations saisonnières) ont été traitées à Briançonnet en juin 2017. Le constat a été partagé par tous : « *Ré-ouvrir les maisons des villages aux volets clos* », selon la belle formule empruntée à Mme Jacquemin. Les conclusions ont débouché sur une action commune, toujours en cours, entre trois acteurs primordiaux, notre Conseil, la Commission Habitat de la CAPG et le CdD du PNR, visant dans un premier stade à réaliser une enquête de terrain, confiée à une stagiaire de niveau master. « *Derrière les volets fermés, il y a des propriétaires des logements vacants et c'est vers eux que le Conseil a décidé de se tourner, pour les impliquer et les rendre acteurs de la revitalisation de leur territoire : aller à leur rencontre, connaître leur vision et leur envie, pas seulement pour la destination de leur bien, mais pour le futur de leur haut pays* ».

- **Les questions de santé connectée** ont été abordées lors d'un colloque ouvert, tenu à Mouans-Sartoux en décembre 2017, sous le patronage de Madame Alajouanine, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Présidente du Haut Conseil Français de la Télésanté et membre du Cercle des Nouveaux Mondes. Deux points centraux ont été abordés : « *quel présent, quel futur de l'e-santé, avec ses corollaires sur l'expérimentation, l'activité physique et la sociabilité* », d'une part et le « *bien vieillir chez soi ensemble le plus longtemps possible* » d'autre part. Des perspectives ont été ouvertes, notamment pour mettre aux normes Haute Qualité Santé des logements sociaux ; mais aussi en vue de créer à terme, sur le moyen pays par exemple, un « hôtel à simulation/expérimentation » où les industriels et start-up du domaine de la technologie connectée pourrait tester grandeur réelle leur matériel, avec des étudiants et des professionnels de santé et où les échanges de formation pourraient prendre place: osmose entre futurs ingénieurs (Grasse-Campus) et futurs médecins e-santé (Université). Une idée qui devrait être approfondie dans le cadre d'une coopération avec le Conseil de développement de la CASA.

Lors de ce colloque de Mouans-Sartoux, une très belle *vidéo* sur la problématique de l'e-santé vue au travers du prisme étudiant en médecine d'une part et exprimant le ressenti des habitants du Haut Pays d'autre part, a été réalisée par les services de la CAPG et projetée en séance. Je tiens à remercier ces services pour leur création de très grande qualité. Ce fut également l'occasion de féliciter, au nom du Président de la CAPG et de tous les membres du Conseil, Mme Eloïse Coesy, Présidente de l'Association SEP'C, dont les actions menées

permettent aux patients chroniques du Pays de Grasse, sépiens, diabétiques et greffés, d'être informés, accompagnés et écoutés. Des actions particulièrement appréciées démontrant au quotidien que chacun peut être acteur de la santé, et au travers d'actes bienveillants, aider les malades, leurs proches et le personnel soignant.

- En ce qui concerne **l'énergie**, le Conseil s'est saisi de la question du futur de l'autonomie énergétique du territoire en s'attachant à faire ressortir les principaux enjeux : maintenir un haut niveau d'attractivité du territoire pour les entreprises, sécuriser l'activité industrielle et économique sur le long terme, rendre du pouvoir d'achat aux administrés, développer la formation supérieure en adéquation avec les besoins par le biais de l'implantation locale d'une Ecole d'Ingénieurs (tournée vers l'énergie). Ainsi l'avenir du pays de Grasse devrait s'inscrire en 3D : *décarboné, décentralisé, digitalisé*. Un colloque est d'ores et déjà prévu sur la thématique « énergie » en 2018.

Les **groupes de travail** se sont réunis à leur rythme, dans le but de produire in fine un travail d'auto-saisine, qui peut s'étaler sur une ou deux années en fonction des discussions internes, mais devant aboutir sur des sujets d'intérêt pour la collectivité. Dans le cadre de ces auto-saisines, et sur proposition des services de la CAPG travaillant dans le cadre des *contrats de ruralité*, il a semblé pertinent que le Conseil donne un avis sur les Bourgs Centres, lequel a été présenté en bureau des maires. Le groupe Développement économique a terminé ses travaux sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Les discussions très riches ont permis d'alimenter des réflexions en cours dans d'autres instances. Le document « *Vers un Campus universitaire à Grasse* » a ciselé quelques arguments pour établir ce qui deviendra « Grasse-Campus ».

Le conseil de développement a répondu aux sollicitations de la CAPG et de son Président, pour accompagner les événements citoyens qu'elle organisait, en particulier pour la présentation du **Projet de Territoire**, et ce, les 21 septembre à Peymeinade, 25 septembre à la Vallée de la Siagne, le 26 septembre à Grasse, le 2 octobre à St-Vallier-de-Thiery, le 3 octobre au Tignet, le 5 octobre à Saint-Auban et 9 octobre à St Cézaire/Siagne.

Saisi par le Président de la CAPG, qui souhaitait obtenir un éclairage, une « *analyse des enjeux et l'opportunité d'une monnaie locale en Pays de Grasse* », le Conseil a pu donner un avis, rendu public en 2018, mais qui a nécessité en 2017 une forte mobilisation de ses membres et du Bureau.

Le dialogue avec les autres conseils de développement (PNR, CASA, Dracénie, Riviera Française), initié en 2016 sur le territoire de la CASA, autour d'un partage d'expériences et de pratiques, s'est poursuivi dans un esprit constructif en 2017 par une réunion de travail où des pistes de réflexion dans le cadre du futur pôle métropolitain ont été avancées. Nul doute que ce Scot Ouest alimentera de nombreuses discussions en 2018.

La communication a été renforcée, en particulier par la publication de NewLetters, pour mieux nous faire connaître, et ce grâce à l'appui des services de la CAPG, qu'il convient de remercier.

Le lecteur retrouvera au fil des pages, de manière plus détaillée, ce qui a été l'essence de la réflexion du Conseil. J'en suis certain, nous sommes capables de grandes choses lorsque nous nous regroupons derrière une vision partagée.

Au service de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, de sa vision et de ses liens avec les citoyens, le Conseil de Développement œuvre dans un esprit participatif, d'ouverture, de dialogue, de liberté de parole, de respect mutuel et de construction collective : telles sont les valeurs que nous voulons partager.

Le Président  
J.P. Rozelot

## II RAPPEL DES MISSIONS



Créé par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 88, le Conseil de Développement est un **outil innovant de concertation** au service des habitant.es et des élu.es du Pays de Grasse. Il constitue à la fois un lieu de débat, un laboratoire d'idées et un organe de propositions à soumettre à la décision du conseil communautaire.

### Être :

- Un lieu d'échanges et de production d'une parole collective ;
- Force de propositions dans la construction des politiques locales à partir de l'expertise citoyenne ;
- Consulté sur l'élaboration du projet de territoire et ses révisions éventuelles ; questionné sur les documents de prospective ou de planification impactant le futur des actions retenues. ;
- Sollicité par le conseil de communauté dans le cadre de saisine sur une thématique déterminée.

### Objectifs :

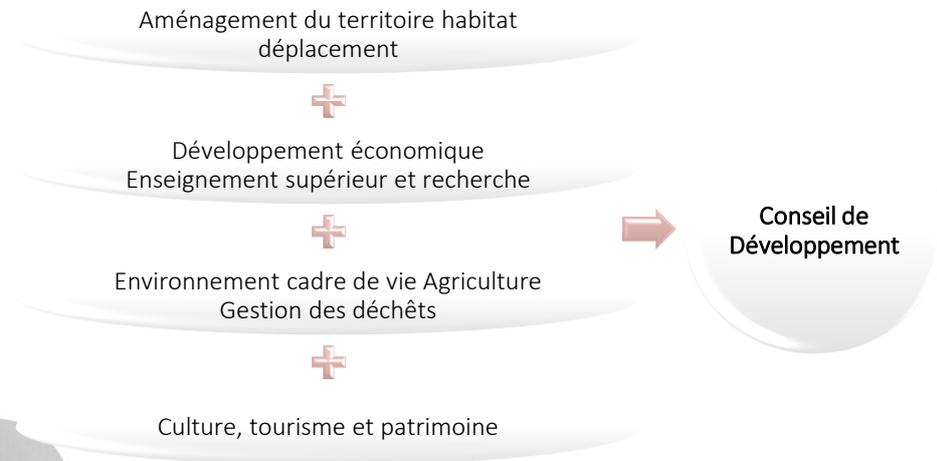
- Renforcer la concertation locale en associant l'ensemble de la population au projet de territoire et à son avenir ;
- Croiser les regards pour dépasser les cloisonnements sectoriels et construire des contributions partagées sur des thèmes porteurs d'intérêt commun.

## III LE FONCTIONNEMENT

Le Conseil de Développement du Pays de Grasse est constitué, en 2017, d'une assemblée de 25 membres, d'un bureau de 7 membres et de 4 groupes de travail thématique. Les membres, bénévoles issus de la société civile, représentent l'éventail des professions (comprenant actifs et retraités) et couvrent de par leur localisation l'ensemble des communes de la CAPG. Chacun-e des membres est libre de s'engager dans un ou plusieurs groupes. Chaque groupe est animé par un membre qui le réunit à sa guise, l'objectif étant de produire des recommandations en direction des élu-es. Si l'animateur n'est pas membre du bureau, la présence de l'un d'entre eux est requise de manière à assurer une cohérence d'ensemble.

Les modalités de fonctionnement du Conseil ont été déterminées au cours de la première année d'activités de celui-ci en 2016 : charte, gouvernance, groupes de travail. Le périmètre d'intervention des 4 groupes de travail s'est affiné durant l'année 2017 pour une nouvelle définition validée par le Bureau fin 2017 et présenté en Conseil en 2018.

## Groupes de travail constitués pendant l'année 2017 :



### A. LA GOUVERNANCE

Le bon fonctionnement décrit précédemment s'exerce au travers d'une gouvernance ayant pour but de fournir l'orientation stratégique, de s'assurer que les objectifs sont atteints, tout en veillant en priorité au respect des intérêts des citoyens, et des partenaires, et à faire en sorte que leurs voix soient bien entendues.

Les avis du Conseil de développement sont préparés en groupe de travail. Ils sont ensuite produits et débattus en bureau. Le président en expose la teneur pour discussion et adoption en séance plénière. L'avis finalisé est présenté par le président au bureau des maires du conseil de communauté, après avoir été soumis au président de la CAPG.

Chaque réunion (bureau, séances plénières, et dans une moindre mesure, groupes de travail en fonction de l'état d'avancement des études) fait l'objet d'un compte-rendu ou d'un relevé de décisions. Ces documents sont diffusés aux membres et accessibles via la plateforme collaborative Polaris de la CAPG dont les accès sont restreints. Toutefois le site web du Conseil : <http://www.paysdegrasse.fr/conseil-de-developpement-du-pays-de-grasse> donne toutes les informations publiques.

Pour assurer une cohérence des actions, il a été acté par le conseil de communauté en avril 2017, que des membres du CdD pourraient participer aux commissions instituées de la CAPG (et inversement), garantissant ainsi une participation croisée des membres et des élu-es.

Une charte de déontologie commune aux membres du CdD pour leur réunion en commission CAPG a été proposée et validée en octobre 2017.

## A) LE BUREAU :

Les membres :

**Elu référent** : Jean-Marc DELIA, Maire de Saint Vallier de Thieu.

**Chargées de mission** pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse :  
Silouane FAXEL et Sabine BEGUE.

Monsieur	Jean-Pierre	ROZELOT	Président
Madame	Catherine	BRUN	1ère Vice-présidente
Monsieur	Philippe	MASSE	1 <sup>er</sup> Vice-président
Madame	Audrey	FUNEL	Membre du Bureau
Monsieur	Pierre	FABRE	Membre du Bureau
Monsieur	Cédric	LEO	Membre du Bureau
Monsieur	Eric	MONVOISIN	Membre du Bureau

Taux moyen  
annuel de  
participation :

83 %

### Dates des réunions :

- 13 janvier
- 27 mars
- 4 mai
- 31 juillet
- 3 octobre
- 15 novembre

### Principales décisions et axes de réflexion :

- Outils de communication : Valoriser et faire connaître les actions du CdD via le site Internet, la Newsletter ; confection d'un Kakémono ;
- Ressources humaines : Recruter un Service Civique en renfort ainsi qu'un Doctorant pour conduire le travail dans le domaine de l'e-santé ;
- Examen des réponses aux saisines et auto saisines notamment saisine N°2 relative à la Monnaie Locale Complémentaire et l'auto saisine relative aux Bourgs Centres. Une note d'opportunité sur les bourgs centres dans le cadre du contrat de Ruralité au Président de la CAPG ;
- A la demande du Président de la CAPG, mobilisation des membres et du Président du CdD dans le cadre du projet de territoire ;
- Réflexion dans le cadre des Assises de la participation citoyenne ;
- Remplacement d'un Vice-Président par vacance du poste : Philippe MASSE est élu aux fonctions de Vice-Président du CdD le 4 mai 2017 ;
- Un poste supplémentaire est créé, Audrey FUNEL est élue au sein du bureau le 31 juillet 2017 ;
- Le parrainage par un des membres du CdD est choisi comme mode de recrutement privilégié ; présentation en bureau et validation finale par le président de la CAPG ;
- Présentation de la nouvelle chargée de mission CdD Sabine BEGUE ;

## B) LES PLENIERES :



Ses membres :

Madame	CAMPODONICO	Geneviève
Madame	CARLAVAN	Nicole
Madame	JARRY-BORTOLINI	Audrey
Madame	LUIGI	Marion
Madame	MAYCHMAZ	Jacqueline
Madame	PETIT	Dominique
Madame	FAGUER	Joelle
Madame	FONTAINE	Geneviève
Monsieur	CAUVIN	Georges
Monsieur	CHOLLET	François
Monsieur	COLLET	Guillaume
Monsieur	DUMAS	Renaud
Monsieur	JAILLET	Pascal
Monsieur	LEREBOUR	Florent
Monsieur	MATHIGOT	Jean-Claude
Monsieur	RAYNAUD	Jean-Noël
Monsieur	BERTRAND	Gregory
Monsieur	PILATI	Jacques

Taux moyen  
annuel de  
participation :

64 %

### Dates des réunions :

- 2 mars :
- 6 avril :
- 7 septembre :
- 12 octobre :
- 21 décembre :

### Principales décisions et axes de réflexion :

- Accueil d'un nouveau membre, Pascal JAILLET au sein du CdD ; validation des modifications en personnel du Bureau ;
- Présentation et amendements du rapport d'activité 2016 ;
- Débat sur la participation du CdD aux Assises de la participation citoyenne dans le cadre de la semaine européenne du 15 oct.2017 ;
- Adoption des avis sur la saisine « Monnaies Locales complémentaires » et sur l'auto saisine « Les Bourgs Centres » dans le cadre du Contrat de Ruralité, transmise le 27 mars au Président de la CAPG et examinée en bureau des Maires le 31 mars 2017 ;
- Présentation du projet de formation aux métiers des arômes, des parfums et des cosmétiques par Mme PETIT, membre du CdD ;
- Co écriture des articles des Newsletter ;
- Restitutions par les groupes de travail des études en cours et des rencontres
- Préparation des deux colloques annuels.

Le rôle explicitement reconnu au Conseil de Développement est celui d'apporter aux élus les compétences et/ou les expériences cumulées de ses membres, à travers notamment des réflexions sur des questions émergentes, et des contributions spécifiques.

Les groupes se réunissent à leur rythme en tant que de besoin.

A) AMENAGEMENT, CADRE DE VIE, AGRICULTURE ET GESTION DES DECHETS



**Responsable :** Monsieur FABRE Pierre

Monsieur	BERTRAND	Gregory
Madame	CAMPODONICO	Geneviève
Madame	CARLAVAN	Nicole
Monsieur	CAUVIN	Georges
Madame	FONTAINE	Geneviève
Madame	MAYCHMAZ	Jacqueline
Monsieur	PILATI	Jacques
Monsieur	RAYNAUD	Jean-Noël

**Intérêts du groupe en 2017:**

- A partir d'un projet de ferme école expérimentale de près de 600 ha sur la commune de Valderoure, réflexion sur une initiative de ce type
- Le Contrat de Ruralité et plus généralement l'habitat dans le Haut Pays
- L'énergie

**Restitutions des membres :**

Les principales lignes directrices étudiées sont listées ci-après. Cependant des adaptations spécifiques devraient être étudiées selon les territoires du Moyen –Pays ou du Haut Pays :

**ENVIRONNEMENT**

- Prendre en compte la « finitude » du territoire, les possibilités encore disponibles des ressources naturelles, la nécessaire adéquation entre ces ressources naturelles et les besoins de la population ; en déduire la capacité d'accueil résiduelle possible d'une nouvelle population, pour ne pas dégrader la qualité de vie actuelle des habitants (le moyen pays ne peut être le lieu d'expansion du littoral).
- Prendre en compte le seuil de refus de la population, de voir disparaître les espaces verts (non bâtis), les jardins de ville, et les espaces naturels grands ou petits.
- Communiquer sur l'existence de la biodiversité de la CAPG (pourrait être fait par des associations spécifiques en liaison avec les services de la CAPG):

- Préservation (faune et flore). Un inventaire commune par commune serait nécessaire, ainsi que l'édition d'un atlas de cette biodiversité précisant la gestion nécessaire à sa préservation et son développement ;
- La faire connaître auprès du public et des scolaires (circuits découverte, classes vertes, ...) et les sensibiliser aux conditions nécessaires à sa préservation.

## DECHETS

- Tendre vers une gestion en régie (collecte et traitement) et le « zéro déchet ». Compostage individuel, collectif, tri sélectif, recycleries, et stockage des déchets inertes ultimes.
- Expérimenter la collecte sélective avec bonus (bouteille plastique, verre, cannettes,...)
- Expérimenter la pesée embarquée individuelle (l'utilisateur paye au poids le contenu de sa poubelle grise, pour inciter à améliorer le tri sélectif)

## ENERGIE

- Concernant la production d'Énergie renouvelable sur le territoire, ne pas se focaliser sur l'éolien (semble peu accepté par la population).
- Promouvoir les centrales solaires photovoltaïques villageoises.
- Inciter/réglementer l'installation de panneaux solaires sur les parkings des Hypers, les toits des usines, des entrepôts, des HLM, des logements collectifs, hôpitaux et cliniques, collèges... pour produire de l'électricité au plus près des consommateurs.
- Être attentif aux innovations comme « la route solaire » en cours d'expérimentation et de validation, en Normandie.
- Réfléchir sur les enjeux énergétiques des objets connectés au travers du réseau électrique intelligent REI (smart grid) dont l'objectif est de surveiller, de manière précise, l'état du réseau de distribution d'électricité (puissances consommées et transitées, courants, etc.) et l'état de fonctionnement des équipements (température des transformateurs, etc).

## ECONOMIE

- En ce qui concerne l'économie et la création d'emplois, privilégier l'économie agricole, industrielle et sa sous-traitance, l'économie de services, l'artisanat et l'économie numérique. Abandonner l'économie résidentielle responsable de la disparition des espaces non bâtis, et de la spéculation foncière.
- Création d'une pépinière d'entreprises « vertes et artisanales » à St Vallier dédiée à la valorisation des produits naturels du Haut Pays (bois de charpente, ébénisterie, bois plaquettes de chauffage, laine et peaux, flore à parfum ou médicinale, et leurs transformations artisanales.
- Subordonner la création de nouveaux logements à la création de nouveaux emplois.

## AGRICULTURE

- Inventorier commune par commune, les terres de bonne valeur agronomique, plates et aisément labourables, et les sanctuariser.
- Envisager la création d'un Conservatoire des terres agricoles sur le modèle du Conservatoire du littoral, pour éviter qu'elles ne soient détournées de leurs vocations agricoles (achat spéculatif, golf, UTN, résidences secondaires, etc.).
- Offrir des débouchés aux maraîchers/producteurs locaux, pour inciter à l'installation de nouveaux agriculteurs (régie communale, fournir la restauration collective, marché des collines bis,...).
- Aider les producteurs de fleurs à parfums à rechercher des débouchés autres que ceux proposés par les industriels locaux.
- Promouvoir les visites des exploitations agricoles, pour les écoles, les locaux et les touristes.

## CADRE de VIE

- Le cadre de vie, comprend les espaces verts urbains et non urbains préservés, la qualité et la beauté des constructions, la présence d'un patrimoine architectural et paysager inventorié et préservé, la proximité des services à la population, la présence d'emplois dans des zones artisanales / industrielles / commerciales bien délimitées et séparées des zones d'habitats, etc
- L'élaboration d'une Charte architecturale, définissant un style pays grassois pour toute construction nouvelle (toiture en pente couverte de tuiles provençales, palette de couleurs pour les crépis, hauteur R+3 maximum en Ville, R+1 ½ dans les quartiers, 30% d'espaces verts minimum dans les résidences collectives, ...).
- Planter des arbres (tilleul, micocoulier, murier platane stérile...) le long des routes communales, partout où c'est possible.
- Restaurer les nombreuses anciennes fontaines publiques (les remettre en eau si possible), restaurer tous les autres éléments patrimoniaux vernaculaires (ponts en pierre, canaux d'irrigation...).
- Le réseau routier est largement suffisant, aucune infrastructure nouvelle n'est nécessaire (excepté la fin de la Pénétrante Cannes/Grasse), seul un entretien régulier est utile, ainsi que la création de trottoirs partout où c'est possible.

## B) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'HABITAT ET DES DEPLACEMENTS

**Responsable** : Madame BRUN Catherine



Monsieur	BERTRAND	Gregory
Monsieur	COLLET	Guillaume
Monsieur	DUMAS	Renaud
Madame	FAGUER	Joelle
Monsieur	LEREBOUR	Florent

## Restitutions des membres :

Dans le cadre de l'objectif identifié de voir se développer des solidarités sur notre territoire nous avons réfléchi à la possibilité de mettre en place une solidarité amont aval dans le domaine de l'eau. Le but serait d'aider les villages du Haut Pays qui ont à gérer les ressources en eau qui sont produites sur leur territoire avec de petits moyens financiers et celles qui la consomment qui sont sur le territoire du moyen pays.

La loi Oudin Santini dite du 1% permet de prélever directement sur la facture des citoyens (Régie ou DSP si accord) une part du budget eau et assainissement des communes pour des actions à l'international.

Serait-il possible d'envisager des actions similaires sur un territoire comme la CAPG (là elles devraient être basées sur le volontariat puisque pas de dispositif légal) visant à obtenir une contribution des communes du moyen pays pour aider les communes du haut pays pour ce qui est du domaine de l'eau et de l'assainissement ? Ce serait du gagnant-gagnant !...

La commune de Mouans-Sartoux (depuis plus de 10 ans) ainsi que celle de Grasse utilisent ou ont utilisé les possibilités offertes par ladite loi. Leur expérience serait précieuse.

Cette question mériterait d'être discutée en commission CAPG. Personne n'est contre l'idée mais il faut trouver un cadre juridique et l'objection est que les budgets sont contraints.

Autre piste de réflexion à proposer peut-être, et suivant un article du Monde de 2017, l'exemple de la création d'un OFS (office foncier contre la spéculation) mis en place par la métropole de Lille. Cette initiative répond en tous cas à une problématique en matière d'habitat qui est un sujet récurrent sur le territoire.

Analyse du principe :

Un Organisme Foncier Solidaire est créé (Ville + bailleurs sociaux), il achète des logements à rénover (avec un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts). L'OFS sépare les murs (prix de vente 30 à 40% moins cher que le marché) de la location du terrain (les 30 à 40% du coût total). Une fois rénovés, les logements sont vendus par l'OFS à des familles dont le revenu est assez faible, avec une décote correspondant au prix du terrain. Les familles payent donc :

---> le prix des murs comme pour un achat normal

---> la location du terrain sur toute la durée de l'usage, ...peu cher

La contrepartie, est que le propriétaire, ne peut revendre son logement qu'à la même classe sociale que lui et qui a été définie par l'OFS.

La seule plus-value applicable est le renchérissement du coût de la vie, et les éventuelles améliorations et travaux effectués.

Ce type de logements, ne retourne donc jamais sur le marché privé.

Il représente le chaînon manquant entre :

---> le social locatif, qui au bout de 10 à 15 ans est vendu par les bailleurs sociaux aux locataires, donc les logements retournent au marché privé

---> l'accession libre à la propriété dans le marché privé.

Quand on connaît, les difficultés pour atteindre les quotas prévus par la loi ALLUR et les oppositions des habitants à la construction de logements sociaux il est aberrant de faire partir dans le privé des logements sociaux, qu'il faut ensuite construire ailleurs pour respecter le quota SRU. C'est ce qui s'est passé à Grasse ces dernières années !

Il faudrait donc :



Voir rapport ci-après (§ C1)

## 2. Travail sur la saisine N°2 « Monnaie Locale Complémentaire »,

Différentes rencontres ont été menées avec des acteurs locaux tels que l'association APESE, des entrepreneurs, commerçants et citoyens. Des échanges sur les monnaies locales présentes sur d'autres territoires en France ont pu apporter des éclaircissements sur les raisons de leurs implantations au niveau local : SoNantes, La Roue, Le Renoir... Le groupe a insisté sur les objectifs visés qui seraient de

- Permettre aux citoyens de se réapproprier l'économie à l'échelle locale
- Développer les circuits-courts et le commerce local
- Dynamiser les échanges locaux
- Favoriser le lien social
- Développer le sentiment d'appartenance et de reconnaissance

Les réflexions ont également porté sur le cadre législatif, les risques, les inquiétudes, les types de monnaies locales, les actions déjà réalisées en Pays de Grasse, le positionnement par rapport aux initiatives locales dans les Alpes-Maritimes, le rôle de la MLC en lien avec la culture et l'esprit du Pays de Grasse.

Voir le rapport ci-après (C2).

## D) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les travaux du groupe, dans le domaine de l'enseignement supérieur, font référence à l'axe I, paragraphe A/ item (a) du Projet de Territoire, et ont été effectués avant que le Conseil ne prenne connaissance des travaux du COPIE Enseignement Supérieur mis en place par le président de la CAPG. Les axes retenus concernaient :

- La valorisation de l'offre de formation du bassin grassois ;
- Les actions d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle;
- Les stratégies de recherche, de transfert et de valorisation ;
- Les stratégies de développement à l'international et des actions qui en découlent ;
- L'élaboration des propositions de financement, y compris le contrat de plan Etat/Région, les actions communautaires ;
- Le pilotage et la validation des actions ;
- L'élaboration des stratégies communes en matière de moyens structurants tels que des équipements scientifiques et pédagogiques et les services numériques ;
- L'élaboration de partenariats avec les acteurs socio-économiques et institutionnels, nationaux et internationaux, notamment Université de la Côte d'Azur.

Le document suivant a été remis aux membres du COPIE ES. Il donne les bases d'un argumentaire et indique des pistes de réflexion complémentaires de ce

qui est actuellement travaillé au sein du COPIL Enseignement Supérieur. Afin d'être performants, les travaux ultérieurs du Conseil ne porteront donc sur ce sujet "Enseignement Supérieur" que sur des parties beaucoup plus stratégiques et à plus long terme.

### VERS UN CAMPUS UNIVERSITAIRE A GRASSE :

La ville de Grasse bénéficie d'atouts remarquables : un riche patrimoine en cœur de ville, un passé historique qui se décline dans le cadre de musées et de jardins complantés de palmiers et d'essences raffinées, une campagne avoisinante florissante débouchant de somptueux paysages autant que sur des activités agricoles prospères, fleurs à parfums, oliviers. La capitale mondiale des parfums a su pleinement développer ses relations internationales, qui font que le tissu industriel et commercial local pérennise des liens étroits dans le monde entier.

Ce rayonnement actuel de la ville de Grasse requiert une plus grande attention vis-à-vis de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation ; il est impératif que cette composante se développe à Grasse pour plusieurs raisons :

- la nécessité d'ouvrir au moins un campus aéré et accueillant en centre-ville, pour le redynamiser, en cohérence avec des installations futures ou existantes ;
- la délocalisation des sites universitaires hors du bassin niçois et Sophia-antipolitain, qui seront saturés dans un proche avenir ;
- la volonté d'ouvrir des pôles d'excellence dans des domaines traditionnellement insuffisamment développés en local (énergies, e-santé, urbanisme des villes « connectées » par ex.), économie sociale et solidaire (ESS), économie circulaire ;
- la détermination de créer des filières nouvelles en adéquation avec les activités du territoire (ESS, économie circulaire, paysages, spectacles...)
- la création de nouvelles industries (liées au luxe ou au goût par exemple) ;
- la volonté d'attirer de nouvelles écoles d'ingénieurs, en mode apprentissage ou au moins sur des modules de dernières années, dans un bassin d'activités plus large, incluant la vulgarisation scientifique et technique de haut niveau ;
- la nécessité d'offrir des enseignements diversifiés largement ouverts aux étudiants étrangers,
- l'exigence de compétitivité dans le domaine de la recherche pour les industries locales, nécessitant de plus en plus des doctorants et un personnel qualifié de haut niveau.

## Démographiquement parlant

Avec une population de 50 500 habitants (hors unité urbaine)<sup>1</sup>, Grasse se situe un peu en dessous de villes comparables déjà dotées d'un campus universitaire. Les quelques exemples suivants déclinent la population moyenne (villes centres d'une unité urbaine) et les offres universitaires :

- Vannes (78 000), Institut universitaire de technologie, École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne sud (ESBE, informatique, cyberdéfense),
- Tarbes (75600), Institut Universitaire de Technologie, École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT), antenne de l'Université de Toulouse (IRAP),
- Albi (74 000), Ecole des Mines de Carmaux, Institut National Universitaire (INUC),
- Compiègne (70 000), Université de technologie de Compiègne (UTC), École supérieure de commerce de Compiègne, École supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM),
- Lorient (57 000), Institut Universitaire de Technologie, École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne sud (ENSIBS, mécatronique, génie industriel), École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne
- Nevers (58 000), Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT), École Supérieure des Arts Appliqués de Bourgogne (ESAAB), Institut National de la Sécurité Routière et de Recherches (INSERR), École supérieure d'informatique (CS2I), antenne de droit de l'Université de Bourgogne de Dijon,
- Castres (56 000), Institut Universitaire de Technologie, Ecole d'ingénieurs informatique et système d'information pour la santé (ISIS - antenne de l'INUC).
- Rodez (50 000), Licence Administration Economique et Sociale, Licence Langues Etrangères Appliquées sous l'égide de l'INUC, en développement.

**Du point de vue « offre universitaire versus population », il est pertinent de conduire le projet sur Grasse.**

### Des effectifs du supérieur

26 % des effectifs étudiants se concentrent en Ile-de-France, les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Rennes, qui accueillent, à elles cinq, 29,1 % des effectifs totaux. Dans les académies de Besançon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Nice, Rennes et Toulouse, la proportion d'étudiants inscrits à l'université est supérieure à la moyenne nationale. Les filières courtes y sont également surreprésentées.

En 2016, 134 500 étudiants suivaient une formation dans une école d'ingénieurs, soit 3,5 % de plus par rapport à l'année 2014-2015. Cette hausse des effectifs est particulièrement marquée dans les écoles privées (+ 5,7 %).

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_unit%C3%A9s\\_urbaines\\_de\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_unit%C3%A9s_urbaines_de_France). Grasse n'est pas dans la liste des unités urbaines.

191 écoles forment 136 200 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Les effectifs des écoles de commerce et de gestion sont en hausse d'environ 1,5%.



Le nombre d'étudiants de nationalité étrangère est de 309 600, soit une hausse annuelle de + 3,3 %. A l'Université de Nice, ce chiffre est de 5345 en 2016.

Le nombre de doctorants, toutes spécialités confondues, est de 75 000 environ. A Nice, 6 écoles doctorales recensent plus de 1133 doctorants au 15 janvier 2017, pour 276 thèses soutenues en 2015-2016.

L'Université de la Côte d'azur compte 38 860 étudiants (sur 1 593 200 au niveau national), au 15 janvier 2016, dont 3570 en IUT, 2508 en CPGE, 5644 en écoles de commerce et gestion. Pour la rentrée 2016-2017, ce sont 28 522 étudiantes et étudiants qui se sont inscrits à l'Université Nice Sophia-Antipolis, dont 19 733 inscrits en cursus LMD (y compris licence pro. soit 69% des inscrits). Ces chiffres sont à peu près stables pour la rentrée universitaire 2017-2018 (tous les étudiants ont pu être inscrits dans les formations de leur choix y compris en STAPS, mais on est à la limite).

Les évolutions des effectifs d'une année sur l'autre sont contrastées quant au groupe disciplinaire. Après quelques années de stagnation, les effectifs en sciences augmentent de nouveau, alors qu'ils évoluent faiblement en droit, sciences politiques et économiques.

**Le bassin grassois permet donc amplement d'accueillir une fraction non négligeable des étudiants inscrits.**

**Une piste...**

... a creuser concerne le développement de formations Bac+2 à Bac +5 autour de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'innovation sociale (souvent couplées avec des contenus sur le développement durable) qui répondraient à plusieurs items du projet de territoire. La vitalité des entreprises de l'ESS sur le territoire (également une spécificité du Pays de Grasse issue de sa politique volontariste) offre des supports pour l'apprentissage et les stages. Il conviendrait également de relier l'axe recherche du projet de territoire à cette spécificité du Pays de Grasse en soutenant des activités de recherches en Sciences Humaines et Sociales sur l'ESS, le tourisme durable, l'agriculture, les changements de comportements, l'innovation sociale (mentionnée comme un principe de l'axe 3), les ressources matérielles et immatérielles du territoire, l'économie circulaire et plus généralement tous les sujets en lien et le développement durable. Le lien entre économie circulaire et territoire pourrait être l'occasion de chercher des pistes pour mieux opérationnaliser ce concept et s'interroger tant sur le maillage chercheurs, entreprises et administrations/collectivités territoriales, que définir la boîte à outils pour passer de l'expérimentation à la généralisation

## En conclusion

Le rayonnement de la ville de Grasse requiert une plus grande attention vis-à-vis de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le Conseil soutient les actions volontaristes engagées en ce sens, notamment vis-à-vis de l'accueil d'une école d'ingénieur de haut niveau.

D'une manière générale, les étudiants ainsi attirés sur Grasse devraient aisément trouver des stages pendant leur scolarité dans tout le bassin de l'agglomération, que ce soit pour des formations en alternance ou pour des formations obligatoires dans le cursus de la scolarité. Et de là un emploi, alimentant ainsi le cycle vertueux enseignement-emploi. Enfin les objectifs de la Villa Saint Hilaire conduisent à reconsidérer l'offre universitaire en adéquation avec l'offre de la Médiathèque, par exemple en termes de pôles scientifiques pour les élèves ingénieurs.

---

### E) AVIS SUR LA MONNAIE LOCALE COMPLEMENTAIRE

Les conclusions portées ci-après sont extraites du rapport complet remis au Président de la Communauté d'agglomération du pays de de Grasse et

consultable sur le site du Conseil de Développement.

## Une Monnaie Locale Complémentaire pour le Territoire de la CAPG ?

Synthèse du rapport sur les MLC adopté par le Conseil de Développement de l'Agglomération du Pays de Grasse en date du 21 décembre 2017

### Qu'est ce qui fait le succès d'une monnaie locale ?

Une MLC n'a de sens que :

- si elle poursuit un objectif clair et bien identifié
- si elle est portée par un collectif fort accompagné par un bénévolat très impliqué qui partage cet objectif et les valeurs sous-jacentes, ou si elle est portée par le secteur privé
- si elle permet un gain de pouvoir d'achat pour l'utilisateur (par ex. 10 euros = 11 unités MLC)
- si elle est acceptée par les habitants du territoire (risque de non utilisation en cas de refus des valeurs qui sous-tendent la MLC).

### Une MLC : élément de dynamisation du territoire ?

Trois enjeux :

- localiser les transactions sur un territoire, en privilégiant le circuit « court ». C'est-à-dire articuler les centres de production au plus près des espaces de dépenses (ex : maraîchage sur marchés locaux ; artisanat local...);
  - générer du développement économique local et social à travers différentes formes d'engagement ou d'auto-organisation collective. C'est-à-dire dynamiser les échanges par le partage des valeurs mises en avant par l'objectif ciblé ayant créée la MLC ;
  - orienter la consommation de manière à la rendre plus « responsable », c'est-à-dire plus respectueuse d'un développement durable et plus éthique (faire émerger de nouvelles relations entre les partenaires des échanges en promouvant la constitution de liens interpersonnels dans et par l'échange).
- Les MLC s'inscrivent dans une logique associative donc non lucrative.  
Les MLC permettent de favoriser des objectifs et des politiques publiques sociales et solidaires.  
Les MLC peuvent être un élément de promotion culturelle, par ex. dans le cadre de festivals.

### Quel est le rôle des collectivités ?

Le porteur de projet ne peut pas être un institutionnel (puisque le but du législateur est faire participer la société civile à un projet). Toutefois, les collectivités peuvent soutenir et initier un programme dont elles partagent les objectifs et les valeurs. (Ex. du Cairn à Grenoble).  
L'association porteuse peut s'appuyer sur ses propres fonds et sur ses bénévoles pour lancer le projet, et pour en assurer le suivi, lequel est peu coûteux à mettre en œuvre. Des partenariats privés, bancaires ... peuvent être recherchés.

Les risques :

Une MLC opère sur un nombre restreint d'acteurs et sur une masse monétaire faible. Les risques financiers sont peu élevés et sont d'autres natures :

- Risque d'essoufflement : quelle pérennisation au-delà du lancement ?
- Risque anecdotique : taille très réduite du marché ;
- Risque d'enfermement dans un militantisme étroit ;
- Risque d'épuisement : par manque de bénévoles.

### Une MLC dans le contexte local Pays de Grasse ?

Si nouvelle monnaie locale est lancée en Pays de Grasse il semble nécessaire qu'elle fédère les actions en cours et les monnaies locales déjà en place au sens de la loi (par ex. cartes de consommation/réduction de produits ou de service de filières particulières).

## Monnaie locale mode d'emploi

L'usage d'une MLC est fortement teinté de considérations politiques. Cependant, le législateur laisse ce nouvel espace de liberté à la société civile pour un bénéfice collectif.

L'utilité sociale d'une MLC ne doit pas se limiter à une approche purement économique et monétaire. Elle doit résulter d'un processus de délibération incluant l'ensemble des parties prenantes au dispositif afin de co-construire des critères d'évaluation partagés autour d'un objectif clair et défini.

A noter qu'une autorisation de délivrer une MLC doit être demandée auprès de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), sauf dans le cas où la MLC n'est ni remboursable, ni fractionnable et ne donne lieu à aucun rendu de monnaie.

### Le volet opérationnel :

#### Au niveau budgétaire :

Une MLC nécessite un fond de démarrage lors de son lancement (X unités de MLC sont produites, + le volet communication+ salaires...).

Une MLC nécessite ensuite un budget régulier de fonctionnement : moyens humains, soit en ETP salarié, soit par du bénévolat, frais divers (bancaires, assurances...).

#### Au niveau des ressources :

##### Plusieurs possibilités :

- Ressources propres, par exemple par cotisation des adhérents (se regroupant autour de l'objectif ciblé) ; dons, mécénats...;
- Ressources non marchandes du soutien public, qui peuvent être monétaires (subventions) ou non monétaires (accès à des locaux, à des services ou du matériel, affectation de salariés...);
- Ressources marchandes privées externes. Sponsor d'enseignes commerciales ; organisation d'événements, journées de dialogue ou d'entre-aides, finance solidaire (style Planète Finance Attali, micro-crédits de Gramsen bank etc...). À cet égard, l'exemple de Cagnes/Mer est significatif : Polygone Riviera reverse à la fédération des commerçants de Cagnes un montant défini du CA, dont une partie sert à faire vivre la MLC.

#### Une MLC papier ou numérique ?

Une MLC papier a un avantage en termes d'image, elle véhicule une valeur autre que la valeur faciale. La loi prévoit qu'en cas de falsification (ou de blanchiment...), c'est le porteur de la monnaie locale qui est responsable en justice. Les risques sont faibles.

Si le coût d'une MLC numérique est plus élevé qu'une MLC papier, elle a l'avantage d'une sécurité accrue et est porteuse de modernité.

### Une MLC : les effets de levier :

- Accroissement du pouvoir d'achat par l'abondement : taux de change majoré (ex : 11 Renoirs pour 1€)

**Annexe** : Tableau extrait de « Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires ». Synthèse prospective réalisée par le laboratoire Triangle, UMR 5206 (Jérôme Blanc et Marie Fare) et commandée par la région Rhône-Alpes.

### Forces, difficultés et enjeux de quatre grands modèles de dispositifs de MLC

Modèle impulsé par les militants bénévoles	Modèle impulsé par les commerces	Modèle impulsé par les collectivités	Modèles impulsés par les entreprises
Ressources propres dominantes	Ressources propres dominantes	Ressources publiques dominantes	Ressources privées dominantes
Force du projet et de l'autonomie	Force de l'assise économique des créateurs de leur ancrage territorial	Force des ressources et des compétences territoriales des collectivités	Force de l'assise économique des créateurs et de leur capacité techniques et marketing
Risque de l'anecdotique (taille très réduite) de l'enfermement (militant) de l'épuisement (bénévole), risque de frustration des utilisateurs et des prestataires du fait de la faible taille	Risque de l'enfermement (commercial), de la technicité, du déficit de sens	Risque de l'éloignement (faible participation du public), de la technicité et du déficit de sens	Risque de l'éloignement (faible participation du public), de la technicité et du déficit de sens
Enjeu : comment ouvrir à d'autres ressources en maintenant le projet politique ?	Enjeu : Comment ouvrir à des ressources publiques ; est-il possible d'introduire un sens politique dans le projet ?	Enjeu : Peut-on ouvrir à la participation après avoir créé le projet ?	Enjeux : Peut-on ouvrir à la participation après avoir créé le projet ? Est-il possible d'introduire un sens politique dans le projet ?
Horizon : atteindre la taille critique pour l'autonomie	Horizon : Pérenniser un dispositif au-delà d'un effet de communication ; ouvrir à une gouvernance citoyenne	Horizon : Permettre à la société civile de s'approprier le dispositif	Horizon : Pérenniser un dispositif au-delà d'un effet de communication
Lucioles (Ardèche) Heal (Brest)...	Renoir (Cagnes sur Mer)	Galléco (Rennes), Sonante (Hautes Pyrénées), Caim (Grenoble)...	Tookeys (ex : CA)

Pour les IMC voir : <http://monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net/category/editorial/>

1 : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, images par Sud Graphic, février 2018



**Responsable :** Monsieur MONVOISIN Eric

**Co-responsable:** Madame FUNEL Audrey

Madame	CAMPODONICO	Geneviève
Monsieur	CHOLLET	François
Madame	JARRY-BORTOLINI	Audrey
Madame	LUIGI	Marion
Monsieur	MATHIGOT	Jean-Claude
Madame	PETIT	Dominique

**Restitution des travaux :**

Trois axes ont été retenus pour promouvoir le développement culturel à destination du pays de Grasse :

Ce qui nous semble être la priorité

Les Projets concrets

Mutualisation pour l'offre culturelle

**Il nous apparait au fil des discussions que l'accent doit être mis sur la communication**

Une communication à destination de toutes les communes du territoire, qui s'appuie notamment sur les Offices de Tourisme au sein de la CAPG.

Nous avons évoqué la nécessité pour s'assurer du bon fonctionnement de celle-ci, de la création d'un poste de « veilleur » qui vérifiera le suivi en amont et en temps réel.

Création d'un office centralisateur visant à superviser chaque OT, permettant le dépôt d'informations et leurs diffusions équivalentes sur tout le territoire.

Installation de bornes interactives ou écran sur les petites communes dont le personnel ne peut être présent à toute heure, géré par l'office centralisateur.

Il est suggéré d'utiliser le Palais des congrès (idéalement placé) comme office centralisateur et de redéfinir ce lieu avec un projet culturel vivant. Nous constatons par ailleurs qu'auprès de la population ce lieu n'a pas clairement d'identité.

**Déplacement Nord /Sud : analyser les besoins de déplacement sur le territoire.**

Création d'un bus événementiel identifiable par la population du pays Grassois (bus des Arts).

**Mutualiser les forces.**

Travailler avec les acteurs locaux ensemble et de manière à créer une dynamique et s'appuyer sur les qualités/compétences de chacun. Sans oublier le recueil de paroles d'anciens, pour ne pas perdre les savoir-faire artisanaux par exemple.

**Habitat : « éviter un paysage de villages aux volets fermés ».** Le CdD propose de mener une enquête en concertation avec le CdD du PNR portant sur l'offre de logements dans le Haut-Pays. Cette action sera conduite en 2018 avec la participation de la Commission Habitat de la CAPG.

**Energie : « le futur du Pays de Grasse s'inscrira en 3D - Décarboné, Décentralisé, Digitalisé ».** Le CdD propose d'inscrire cette thématique dans une réflexion prospective à plus long terme. Un rapport devrait pouvoir être finalisé fin 2018 en cohérence avec le Projet de territoire et le SCOT. Le CdD préconise de produire une vidéo pédagogique et cartographique sur cette thématique.

**E-santé : « mettre les habitants du Pays de Grasse au cœur d'un dispositif de santé innovant et adapté ».** Les propositions devraient s'articuler autour des dispositifs régionaux OIR (opération d'intérêt régional) et ARS (agence régionale de la santé). Les conclusions du colloque du 08 décembre 2017 tenu à Mouans-Sartoux déboucheront sur la réalisation en 2018 d'une étude plus approfondie, en concertation avec le CHU de Nice, certaines communes de la CASA (Biot par exemple) ou Telecom Valley de Sophia-Antipolis.

## IV SAISINE ET AUTO-SAISINE

**Le Conseil de Développement** travaille pour apporter des réponses aux saisines de la collectivité et aux autos saisine au bénéfice du territoire.

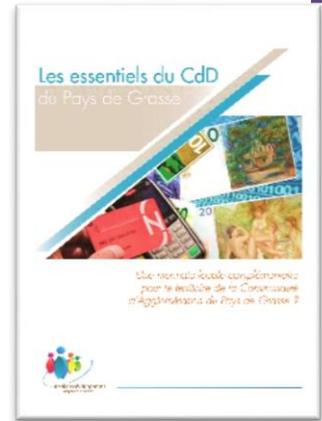
Le principe est d'apporter un éclairage et être force de proposition.

Par ailleurs chaque membre **met en commun ses compétences, ses expériences et ses initiatives, et devient ainsi force de proposition sur certains dossiers** pris en auto-saisine par le conseil, à l'initiative du Bureau ou sur la requête de membres ou d'une commission.

### A. SAISINE N° 2 : LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES

Par lettre en date du 17 mars 2017, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a saisi le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), pour que celui-ci « **donne un éclairage sur l'analyse des enjeux et sur l'opportunité d'une monnaie locale en Pays de Grasse** ».

Un **rapport complet** et une note de synthèse sur cette question, le tout formellement adopté en séance plénière le 21 décembre 2017, et formulé tant d'après les remontées des groupes de travail constitués au sein du Conseil, que d'après les entretiens réalisés avec les dirigeants de la société TETRIS (APESE) et la Fédération des commerçants de Cagnes /Mer. Des conclusions générales, reprises dans le document de synthèse, donne une vision d'actualité sur la question des monnaies locales complémentaires.



## B. LE SCOT OUEST

**scot OUEST**  
ALPES - MARITIMES

Le nouveau Scot Ouest, qui regroupe le Pays de Grasse et le Pays de Lérins au sein d'un syndicat a été mis en place fin novembre 2017. Il regroupe 28 communes qui devront adopter un schéma de cohérence territoriale à l'horizon fin 2018-début 2019. Placé sous la présidence de Jérôme VIAUD, il est composé d'un bureau de 11 membres et fonctionne actuellement avec un contrat de gouvernance sous forme d'une charte. Le pilotage est assuré par la CAPG.

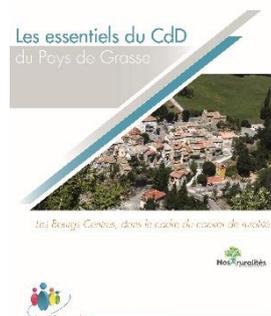
Au-delà de ce Scot Ouest, une réflexion inter-territoire (CASA, CAPG, PL) est amorcée visant à terme un pôle métropolitain. Le Conseil a été invité à réfléchir sur des axes de développement qui pourraient accompagner cette réflexion dès 2018.

Le nouveau Scot Ouest, qui regroupe le Pays de Grasse et le Pays de Lérins au sein d'un syndicat a été mis en place fin novembre 2017. Il regroupe 28 communes qui



Lors de la présentation des Contrats de Ruralité par les services de la CAPG début 2017, des échanges fructueux se sont engagés avec les membres du Conseil. Maintenir, développer ou revitaliser nos bourgs-centres. Cette démarche suppose une action complète et combinée sur l'ensemble des leviers qui permettent d'améliorer la qualité de vie des habitants et générer un attrait touristique.

Les membres du CdD ont remis une note d'opportunité aux Elu.es le 13 mars 2017, inquiets de la possibilité de centrer le Logis du Pin comme bourg centre au détriment de communes du Moyen Pays.



**Note d'opportunité du Conseil de Développement du pays de Grasse sur les Bourgs Centres, dans le cadre du Contrat de ruralité**

Dans le cadre de sa participation au projet de territoire, le CdD de la CAPG a été associé au travail mené par ses acteurs et partenaires sur l'élaboration d'un « contrat de ruralité » qui porte sur la partie du territoire de l'intercommunalité éligible à ce dispositif.

Ce contrat de ruralité a pour but affiché de fédérer ces partenaires, de les amener à coopérer, qu'ils soient institutionnels, économiques ou associatifs.

Il s'agit de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et donner plus de lisibilité aux politiques publiques, et découpler la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Cette politique incite les intercommunalités à contractualiser via la signature de ces contrats avec l'Etat et les EPCI et s'articule avec les politiques territoriales existantes, notamment le projet de territoire de la CAPG.

On notera qu'un des partenaires privilégiés dans sa mise en œuvre sur notre territoire est- outre la Région PACA- le PNR des Préalpes d'Azur, sur le territoire duquel se trouvent 11 des 13 communes concernées par le contrat de ruralité. Il peut être utile de rappeler qu'un objectif, bien identifié dans la sa charte, est de concilier Protection et Développement Durable.

Les communes de notre territoire qui sont concernées, attendent de la mise en place du contrat de ruralité, un soutien aux politiques de développement nécessaires à leur essor sur un territoire confronté à des difficultés dans les 6 volets déterminés par l'Etat auxquels la CAPG rajoute le volet « Inter-territorialité » :

- Accès aux Services publics et aux soins.
- Revitalisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien aux commerces de proximité, Habitat.
- Attractivité du territoire (économie numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc).
- Mobilités, déplacements.
- Transition écologique.
- Cohésion sociale.
- Inter-territorialité (3 départements, 2 PNR, 4 EPCI concernés).

En plus des financements de droit commun que les intercommunalités sont invitées à mobiliser, l'Etat, de son côté, dédie des moyens pour appuyer les politiques locales (216 millions d'euros, au niveau national spécifiquement consacrés aux contrats de ruralité, pour 2017) mais il « veille à la cohérence d'ensemble de ces contrats », notamment au travers de 7 volets décrits ci-dessus.

La réunion du 7ème groupe de travail concernant la revitalisation des bourgs-centres, s'est tenue le 28 février à Saint Auban. Une des questions centrales était le choix des bourgs centres, c'est-à-dire, les communes susceptibles de remplir efficacement un rôle de centralité.

Le représentant de l'Etat envisage trois lieux : Saint Vallier, Saint Auban et Le Logis du Pin.

L'hypothèse du Logis du Pin a suscité des débats. La majorité des participants s'est prononcée contre un développement du Logis du Pin, développement qui ne peut se faire à leurs yeux sans impacter négativement le développement de la commune de Saint Auban compte tenu de leur situation géographique respective sur le territoire.

Le CdD souhaite apporter sa contribution à ce débat.

Pour ce qui est d'appuyer l'idée d'une nécessaire cohérence du processus en cours :

1/ La commune de Saint Auban se trouve géographiquement et stratégiquement peut-on dire, placée à un endroit qui lui permet d'être attractive et de jouer ce rôle de Bourg-centre pour une partie du territoire (au nord) qui a besoin de s'appuyer sur son développement : Amirat, Gars, Collongues, Les Mujouls, Briançonnet.

A ce jour, la ligne 40, part de Grasse et va jusqu'à St Auban. Si des commerces ou des services sont proposés au Logis du Pin, une grande part de la population ne montera plus jusqu'à St Auban, nuisant à la pérennité des services et commerces présents dans cette commune, et par là même, jouera un rôle dans la désertification de la vallée du Chanan, Amirat, Gars, Collongues, Les Mujouls, Briançonnet et de la commune du Mas.

L'idée d'avoir des communes qui seraient « complémentaires » avec des développements qui se feraient dans des domaines différents par exemple de

l'habitat dans l'une, de l'activité dans l'autre n'est pas tenable. Il semble évident que l'évolution du « Bourg Centre » doit aller dans le sens d'un développement incluant l'ensemble des fonctions nécessaires à la qualité de vie de ses habitants.

Saint Auban est légitime pour assurer ce rôle de centralité, tant historiquement (ex chef-lieu de canton) que par l'existence d'équipements et d'infrastructures de commerces et de services (Maison de services publics, La Poste, le SDIS, l'ONF, le service de routes du Conseil Départemental).

2/ Le lieu-dit Logis du Pin ne se trouve pas dans le département 06, situé sur la Commune de La Martre, traversé par la « Route Napoléon », en bordure du périmètre du Contrat de Ruralité, au point de rencontre des 2 PNR et du département du 04.

D'autre part il faut évoquer l'éventualité de voir une partie prévue des financements, « confisquée » à Saint Auban, si elle est attribuée au Logis du Pin, le montant des fonds débloqués n'étant pas extensible...

De la même manière, la dynamique et les moyens humains risquent d'être dispersés.

3/ Les lois d'urbanisme en vigueur (voir loi ALUR) ont fait de la lutte contre la consommation de l'espace une priorité. L'objectif affiché est de « reconstruire la ville sur la ville ». Quelle serait la pertinence au regard de la loi d'un projet de « développement » sur un secteur -le Logis du Pin- ou aucune centralité n'existe de fait ? En effet, actuellement, il n'existe à cet endroit qu'un commerce de fruits et légumes, un snack/boulangerie, 2 commerces ambulants un jour par semaine et peu d'habitations.

En revanche le développement de Saint Auban est dans ce domaine parfaitement cohérent y compris en ce qui concerne l'habitat. Il répond en particulier à une recommandation qui figure en toutes lettres dans les contrats de ruralité et qui prévoit « la revitalisation des bourgs-centres notamment à travers la rénovation de l'habitat... ».

Le Conseil de Développement souhaite rappeler que la plupart des villages de notre haut pays doivent justement trouver des solutions pour traiter le problème que pose l'existence d'habitations en mauvais état, « souvent passoires thermiques » et qui restent vides une bonne partie de l'année.

Le Conseil de Développement, au vu du consensus affiché par les acteurs et partenaires, en particulier les élus concertés sur ce sujet du choix des Bourgs Centres, rappelle l'importance accordée par l'Etat à l'objectif de fédérer les dits acteurs. En ce qui concerne le contrat de ruralité le ministre de l'aménagement du territoire de la ruralité et des Collectivités territoriales, Jean-Michel Baylet précise que celui-ci « loin d'être un outil piloté à l'échelle nationale est au contraire un cadre d'animation des acteurs locaux au bénéfice direct des habitants ».

Pour des raisons d'efficacité et dans le cadre de la cohérence du projet demandé par l'Etat, le Conseil de Développement préconise donc de confirmer la vocation de « Bourg Centres » de Saint Auban et de Saint Vallier de Thiey et la concentration des projets de développement sur ces centres villages.

Enfin, le Conseil de Développement s'est interrogé sur l'opportunité de créer une « maison du territoire » au Logis du Pin, pour permettre aux ruraux locaux de disposer d'une vitrine accueillante pour leurs produits. De plus, elle aurait pour mérite, d'une part d'attirer une partie du flot des estivants passant par la route Napoléon, et d'autre part de leur donner envie d'aller dans les villages voisins.

**Pour autant, toute action visant à revitaliser dans le cadre d'un développement durable, l'ensemble des villages du territoire, doit être soutenue.**

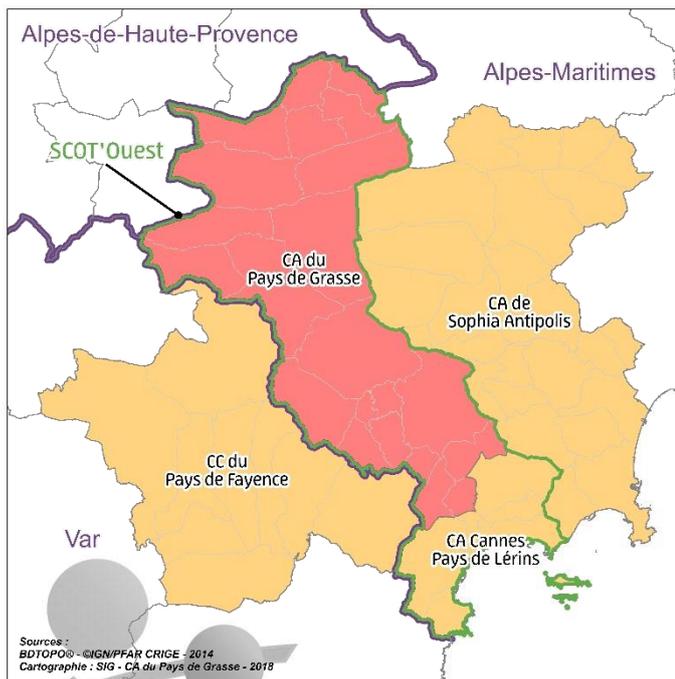
De nombreux logements dans le Haut-Pays se retrouvent les « volets fermés » durant toute ou partie de l'année. En parallèle, de nombreux porteurs de projets et de nombreux visiteurs sont à la recherche de logements/hébergements et parviennent difficilement à en trouver (voire pas du tout), que ce soit pour de courtes ou de longues périodes. Parmi les premiers constats, certains propriétaires estiment que la vétusté et la mauvaise performance énergétique (réhabilitation énergétique nécessaire) de leur hébergement ne leur permet pas de les proposer à la location et ne sont pas en mesure de réaliser les travaux nécessaires. L'habitat continue de se dégrader.

Pourtant, le logement est une condition sine qua non à l'attractivité du territoire et à son développement durable.

Suite au colloque portant sur « l'habitat dans le Moyen et Haut-Pays » organisé par le Conseil de développement (CdD) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) en juin 2017, il a été décidé de réaliser une enquête sur le Haut-Pays afin de mieux connaître ces logements « fermés » et les stratégies de leurs propriétaires.

Le Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du Pays Grasse (CAPG) s'est associé au Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR) pour réaliser cette expérimentation. En même temps, cette action permettait de dépasser les logiques de travail individuelles et les intérêts particuliers, par une logique collective et globale. Aussi a-t-il paru également opportun d'y associer le Conseil Scientifique du PNR par le biais de l'Université et les services de la CAPG. Ce projet débouchera en 2018.

L'objectif final est d'améliorer la connaissance des logements « vides » tout ou partie de l'année, de l'habitat plus généralement, et de connaître les motivations/stratégies/difficultés rencontrées des propriétaires concernés et des institutions, en vue d'enrichir et d'améliorer la politique de l'habitat sur ce territoire (propositions d'actions).



**DECLOISONNER ET PERMETTRE LES REFLEXIONS PROSPECTIVES :**

Certaines problématiques peuvent trouver un écho sur les territoires voisins. De fait, les placements, l'accès au système de santé... sont autant de sujets qui permettent la rencontre et l'échange entre les Conseils de Développement. Initiée en janvier 2017, une première rencontre entre présidents des CdD des Alpes Maritimes a eu lieu à Sophia Antipolis. Une seconde rencontre s'est déroulée à Grasse en janvier 2018, entre les présidents des CdD de Dracénie, de la CASA, de la Riviera Française (Conseil tout nouvellement créé), qui a permis de poser les bases d'un travail en transversalité (et qui sera déployé en 2018).

**S'UNIR POUR CO-PORTER AU BENEFICE DU TERRITOIRE**

Le Conseil de développement de la CAPG et celui du PNR, accompagné de son Conseil Scientifique, ont acté le principe d'une mutualisation de moyens et de savoir-faire au profit d'un projet sur habitat dans le Haut Pays.

## VI LA COMMUNICATION

29

### A. ROLL UP

Nouvel outil de promotion 2017 visant à informer le grand public sur les missions du CdD et inviter les administré.es à rejoindre la démarche participation citoyenne.



### B. LA PAGE FACEBOOK

Les membres du CdD partagent la vie du CdD, les moments forts, les temps conviviaux...



### C. NEWSLETTER



Newsletter du Conseil de Développement N2

Deux fois par an les membres partagent avec vous des articles, cette Newsletter est nominativement envoyée aux abonné.es et mis en ligne sur le site de la Communauté d'agglomération du pays de Grasse.

D. LA PRESSE LOCALE



Nice Matin, le Mouansois, Kiosque se font l'écho du colloque «e-santé»

E. LA PLATEFORME COLLABORATIVE

Un nouvel outil collaboratif a été développé et mis à la disposition des membres du Conseil de Développement. Cette plateforme propose :

- Une base documentaire ;
- Des dossiers thématiques ;
- Un calendrier ;
- Un annuaire ;
- Un forum de discussion.



Projets



Deux fois par an, à l'occasion du solstice d'été et du solstice d'hiver, le Président et les membres du Conseil de Développement du pays de Grasse organisent des rencontres réunissant les habitants, les professionnels et les élus.

L'occasion d'aborder des sujets de société, des sujets qui interrogent pour ensemble construire le futur de notre territoire.

Le Conseil de Développement organise ou s'inscrit régulièrement à des rencontres posant ainsi les actes d'une dynamique citoyenne participative

### Solstice d'Été : le 24 juin 2017 « Habitat dans le haut pays » à Briançonnet.

#### Autour de 4 ateliers thématiques :

- Comment remplir les obligations de logements sociaux sur le Moyen et Haut pays ?
- Comment rénover l'habitat dans le cadre des contraintes énergétiques ?
- Comment améliorer la question des locations saisonnières ou non et Comment être plus efficace pour les baux locaux ?
- Quels hébergements dans le cadre d'un tourisme Ecoresponsable ?

### Solstice d'hiver : le 8 décembre à Mouans-Sartoux : « Mettre les habitants du Pays de Grasse au cœur d'un dispositif de santé innovant et adapté »



Les membres du Conseil de Développement ont été présents autour de leur Président Jean-Pierre ROZELOT pour une journée placée sous le signe de la santé

connecté « e-santé », ainsi que les Elu.es de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, Madame Nicole NUTINI, Monsieur Pierre ASCHIERI, les partenaires de la santé, Ghislaine Alajouanine, le Professeur Staccini - CHU-Nice, le Professeur David Darmon, les docteurs Ianis Mellerin, Alain Percivalle Psychologue, le Directeur du Centre Hospitalier de Grasse (Clavary), Frédéric Limouzy, les Dr. Marc Rastello, Dr. Didier le Bail, les professionnels de santé Lauren Cauro, Charlotte Généreux, Valérie Delmas, Stéphane Nutini, Jacques Pleurmeau, Dr. Saccomano et de Tecom Valley (CASA), Jean-Jacques Carrasco.

#### Les points forts de la journée :

Les objets connectés de santé publique sont porteurs de nombreuses promesses : télémédecine, dépistage en temps réel, etc. C'est pourquoi les objets connectés portatifs de type « grand public sont particulièrement populaires : ils permettent d'auto mesurer certaines de nos données physiologiques et d'apporter des

solutions pour améliorer notre santé. Cependant, ces solutions sont plus ou moins complexes, allant de la mise en place d'un programme personnalisé au soulagement des problèmes médicaux. Une réflexion engagée par le personnel du CHU de Nice au cours de la matinée.

L'acceptabilité autant que l'usage des objets connectés appellent de nombreuses questions d'ordre social. Ainsi, d'après A. Percivalle, médecin hospitalier intervenant au Colloque, l'e-santé et la télé médecine présentent des enjeux majeurs sur le plan relationnel :

« Deux champs sont ouverts. D'une part il s'agit d'établir de nouveaux rapports entre le patient et son médecin avec une première question : comment établir dans ce contexte une confiance mutuelle ?

D'autre part la e-santé a pour enjeu scientifique et médical celui d'une médecine collaborative entre professionnels de santé. C'est la deuxième question : comment former les acteurs à ce travail d'équipe spécifique ?

Un champ immense de formation s'ouvre à nos écoles de santé et à nos organismes de formation continue, où la simulation en santé est certainement un outil adapté pour développer cette médecine à la fois humaniste et efficiente que tous appellent de leurs vœux.

A ce prix, la e-santé peut être une occasion de faire progresser nos pratiques comme en témoigne Lydie Canipel secrétaire générale de la société française de télémédecine SFTeamed : « Dans des journées, éloignés les uns des autres, nous avons parfois au fil du temps oublié les bienfaits du travail en équipe : potentialisation de réflexions, d'intelligences, respect des autres, acceptation des différences, sources d'enrichissement. Ne plus être seul face à la douleur, progresser ensemble, fêter nos réussites, analyser le pourquoi de nos échecs. La télémédecine favorise la transmission du savoir et change la relation entre les différents acteurs »<sup>3</sup>.

<sup>3</sup>. Canipel L.: Telemedicine or the art of strengthening the cohesion of teams of healthcare professionals. Eur Res Telemed 2015; 4:99—102<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurtel.2015.10.003>."



Un travail en lien avec le Centre Hospitalier de Nice, le Conseil de Développement de la CASA permettrait de s'affranchir des limites de territoires pour traiter le bien vieillir chez soi, une préoccupation commune.

Le Maire de Mouans-Sartoux, Pierre ASCHIERI, a souhaité que les normes Haute Qualité Santé (HS2) --qui était l'un des axes du colloque-- visant à la mise en conformité de certains des établissements de sa commune (notamment des logements sociaux et ceux en direction des seniors en centre-ville) soit mieux pris en compte.

Plan Climat : les membres du CdD ont été invités à participer au plan Climat 06. Un membre représentant le CdD a suivi les travaux et en a informé le Conseil dans sa séance

Projet de territoire : le Président de la CAPG Jérôme VIAUD a associé le CdD à la présentation du projet de territoire aux habitant.es. La mobilisation a permis d'être présents aux réunions publiques :



Les 21 septembre 2017 à Peymeinade, 25 septembre Vallée de la Siagne, 26 septembre à Grasse, 2 octobre à Saint Vallier de Thiey, 3 octobre au Tignet, 5 octobre à Saint Auban et 9 octobre à Saint Cézaire sur Siagne.

Participation aux Commissions thématiques CAPG. Pour que les travaux du Conseil de Développement ne soient pas dé-corrélés des décisions prises par les élu.es et technicien.nes spécialisé.es de la collectivité, les membres du CdD ont affirmé leur souhait de prendre part aux instances de la CAPG, décision actée en bureau des Maires. Le Président du CdD a sollicité les présidents des commissions de la CAPG pour que les invitations soient effectives.

Les commissions Culture et Tourisme, ainsi qu'Habitat ont d'ores et déjà accueillies les membres du CdD. Une démarche qui va s'intensifier en 2018, puisqu'en fonction des sujets les membres du CdD pourront être invités.

Rappel : Commissions thématiques CAPG :

- Commission aménagement du territoire & foncier ;
- Déchets ;
- Déplacements et transports ;
- Environnement énergie, eau et forêts ;
- Petite enfance et jeunesse ;
- Sport ;

Le Conseil de Développement ne dispose pas d'un fond propre et émerge, en tant que de besoin, sur des lignes spécifiques de la CAPG.

Cette dernière met à disposition une Chargée de mission dans le cadre de la compétence obligatoire de fonctionnement d'un Conseil de Développement. Un agent supplémentaire a été affecté. Le Conseil utilise gratuitement les espaces de travail individuels et collectifs de la CAPG ;

- Au siège de la Communauté d'agglomération du pays de Grasse ;
- Au sein de l'Espace Jacques Louis Lions ;
- Au sein de la MSAP de Saint Auban.

Par ailleurs, les services de la CAPG se mobilisent et apportent leurs expertises pour soutenir et aider le Conseil de Développement. Les Directions de la Communication, des Systèmes d'Information, Développement numérique et SIG sont ainsi régulièrement sollicitées.



Vos expériences individuelles ou collectives,  
vos idées peuvent trouver ici un écho et  
peuvent enrichir les débats des groupes de  
travail.

## Conseil de Développement

de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

57 avenue Pierre Sépard - 06130 GRASSE

[cdd@paysdegrasse.fr](mailto:cdd@paysdegrasse.fr)

[www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr)

